

Orientations touchant l'évaluation globale des organismes au fonctionnement

Le Conseil tient, au printemps 2008, une évaluation globale des organismes admissibles au soutien au fonctionnement. Les objectifs et les orientations qui sont présentés dans ce document ont été adoptés par le conseil d'administration du Conseil et sont le résultat de consultations menées par chaque direction auprès des différents secteurs disciplinaires. Ces orientations ont aussi été élaborées à partir du plan stratégique 2005-2008 du Conseil et des orientations disciplinaires mises à jour.

1. Objectifs généraux

La reconnaissance du mérite des organismes par des comités de pairs compte parmi les valeurs qui guident le Conseil et qui reçoivent l'appui du milieu artistique. L'évaluation globale permet au Conseil :

- d'évaluer chaque organisme dans son domaine artistique ;
- d'actualiser la situation globale d'un domaine artistique sur une base comparative et d'en mesurer le niveau de développement. L'évaluation réunit la documentation de l'ensemble des éléments constitutifs du bilan des quatre dernières années. Le bilan favorise des prises de position et des avis mieux éclairés ;
- de valider les objectifs, les critères et la portée de ses programmes ;
- d'évaluer les besoins réels et actuels de tous les organismes demandeurs dans un contexte d'ensemble et d'identifier les besoins prioritaires en terme de financement ;
- de mettre en œuvre les orientations privilégiées par le Conseil et d'étayer ses décisions quant à la nature et l'envergure du financement qu'il entend apporter à chaque organisme.

2. Orientations de l'évaluation globale du printemps 2008 : viser une consolidation ciblée et un meilleur équilibre des ressources

La priorité de l'évaluation des organismes au fonctionnement en 2008, en relation avec les nouveaux crédits disponibles, visera une consolidation mieux ciblée dans le soutien aux organismes les plus méritants et l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les fonctions de création, de production et de diffusion, les générations et les régions dans la perspective d'une occupation culturelle du territoire.

Une consolidation ciblée et un meilleur équilibre dans la répartition des ressources pour les organismes méritants

Une consolidation ciblée :

Le Conseil vise la consolidation des organismes méritants par un financement adapté à leurs besoins. Parmi les organismes méritants à consolider, deux facteurs seront pris en considération en particulier :

- l'organisme a connu au cours des dernières années un développement et une croissance importante sans que la subvention du Conseil n'augmente ;
- l'organisme n'a pas obtenu, au moment de son accueil au fonctionnement, un niveau de subvention lui permettant de s'acquitter adéquatement de son mandat.

Un meilleur équilibre dans la répartition des ressources permettant :

- une meilleure répartition régionale des fonds ;
- un meilleur équilibre entre les fonctions (création, production, diffusion) ;
- un meilleur soutien à la relève.

**Les bureaux du
Conseil des arts et des lettres du Québec**

Québec (Siège social)

79, boul. René-Lévesque Est

3^e étage

Québec (Québec)

G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707

Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal

500, place d'Armes

15^e étage

Montréal (Québec)

H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350

Sans frais : 1 800 608-3350

Site Web

www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la
Direction des relations publiques
du Conseil des arts et des lettres du Québec.